

CONSIGNES D'INCIDENTS ET DE SECURITE

Les enseignants EPS accompagnateurs ou membres de jury voudront bien en cas d'incident quelconque, dépasser leur fonction particulière pour intervenir en tant qu'éducateur pour régler au mieux le problème et en informer immédiatement le Directeur de Réunion.

RESPONSABILITES

Il appartient aux Associations sportives qualifiées :

- de veiller à un encadrement suffisant de leurs élèves ;
- de regrouper les jeunes sportifs de son A.S. dans un espace délimité connu ;
- de ne pas les laisser sans surveillance ;
- de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les dégradations et les vols (ne pas venir avec des objets de valeur).

MESURES PARTICULIERES

- Prêter une attention particulière au contrôle des accès du site et assurer une surveillance rigoureuse sur l'ensemble du parcours.
- Eviter les attroupements devant les accès.



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

1 Enfoncez-vous et barricadez-vous

2 Éloignez la lumière et masquez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON** abritez-vous derrière un obstacle solide (meuble, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et la vibration de votre téléphone

3/ ALERTER
 ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112
 Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Contrôlez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Télénote d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, sachez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdataque.gouv.fr

VIGIPIRATE